

COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2011

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Marie-France COUDOUR, Sabine FIVET, Emmanuelle BARLERIN, Patrick MOUSSÉ, Nicolas OSSÉDAT, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Jean-Yves MOISSONNIER, Cyril EPINAT, Gérard REBOULET, Daniel CHALOT.

ABSENT : aucun

INSTALLATION SOUMISE A AUTORISATION / ENTREPRISE SEIGNOL

L'entreprise SEIGNOL de Saint Priest-la-Prugne, souhaite exploiter au lieu dit « Les Gadaillères », une unité de sciage de bois et un atelier de fabrication de palettes et menuiserie, associée à la cogénération d'énergie. Cette activité étant soumise à autorisation préfectorale, une enquête publique se tiendra du 28 mars au 29 avril 2011 en Mairie de Saint Priest-la-Prugne.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis car les communes de Saint Just et de St Priest sont voisines et l'activité est proche des limites de notre commune. le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas d'observation particulière dans la mesure où le projet n'apporte pas de nuisance à l'environnement naturel et aux personnes.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise SEIGNOL pourrait, pour des raisons administratives et conjoncturelles, investir également l'ex site CMF à Saint- Just et ce rapidement. A suivre ...

STATION D'ÉPURATION / DÉSIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE ET AUTORISATION A SIGNER LES PIECES DU MARCHÉ

Neuf bureaux d'études ont adressé leurs offres qui ont ensuite été analysées par un assistant à maîtrise d'ouvrage avec l'aide de la DDT qui avait par ailleurs monté le dossier de consultation.

Après analyse des offres, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de suivre la proposition faite au sein du dossier d'analyse des offres.
- désigne donc le bureau d'études PVI (antenne de Saint Etienne) pour un montant de 62.000 € HT (estimatif : 80.000 € HT).
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT / MISE EN SÉPARATIF RUE DE THIERS DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE ET AUTORISATION A SIGNER LES PIECES DU MARCHÉ

Sept offres sont parvenues concernant les travaux d'assainissement de la rue de Thiers et ont été analysées par le bureau d'études RÉALITÉS, missionné en tant que maître d'œuvre des « points noirs » d'assainissement. Ce marché sera soumis au contrôle de légalité en application du Code des Marchés Publics puisque supérieur à 193.000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de suivre la proposition faite au sein du dossier d'analyse des offres.
- Désigne donc l'entreprise SOGEA pour un montant de 206.065,50 € HT (estimatif : 272.597 € HT) sise à La Talaudière, entreprise moins-disante et mieux-disante ;
- Autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce marché.

ENVELOPPES CANTONALES 2011

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de présenter les travaux et acquisitions suivantes au titre des « enveloppes cantonales » du Conseil Général afin d'obtenir une subvention :

■ Chaudière de l'école publique	7.469 € HT
■ Réserve incendie du quartier « L'Usine »	12.000 € HT
■ Poteau d'incendie de La Bruyère	2.500 € HT
■ Restauration des registres d'Etat Civil	3.000 € HT
■ Saleuse	3.900 € HT
■ Sentiers et signalétique dans le quartier de la Chapelle	2.500 € HT
■ Drainage en pied de la Chapelle	1.675 € HT

FISCALITÉ DIRECTE 2011

A l'unanimité aucune augmentation d'impôt n'est décidée.

	Taux St Just 2010	Taux St Just 2011
Taxe Habitation	6,56	6,56
Taxe Foncier bâti	11,52	11,52
Taxe Foncier Non Bâti	40,43	40,43
TP	9,51	9,74
CFE ⁽¹⁾	0,23	

(1) COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (Le chiffre de 9,74 % a été vu avec la trésorerie)

A ce jour, nous ne disposons pas de données plus précises quant au produit 2011 de la fiscalité directe. Monsieur le Trésorier conseille de porter au Budget le même produit qu'en 2010 (soit 397.494 €).

SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- Mission locale du Roannais : pas de participation communale puisque cette structure à les mêmes missions que le Site de Proximité présent sur notre territoire.
- C.L.S.H. : subvention d'un montant de 300 € correspondant à la participation de Saint Just sur les repas pris par les enfants à Saint Priest-la-Prugne.
- Collège Le Breuil : différé à une prochaine séance de conseil municipal. La demande émane du Foyer socio-éducatif pour aider au financement d'une partie de l'achat de deux tables de ping-pong en béton pour l'extérieur et réhabiliter un ancien atelier pour y accueillir les élèves lorsqu'il

ne fait pas beau. Il convient en effet d'examiner les demandes provenant du collège d'une manière globale car une autre demande devrait nous parvenir.

CONVENTIONS COMMUNE / COLLEGE / CONSEIL GÉNÉRAL

La fourniture des repas de l'école publique fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le collège Le Breuil et le Conseil Général. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau projet de convention pour une nouvelle durée de trois ans et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

CENTRE DE LOISIRS (CLSH)

Le Centre de Loisirs, comme en 2010, a sollicité le prêt du véhicule communal servant au portage des repas à l'école publique. Accord est donné mais il s'avère que le véhicule étant assuré par la commune, celle-ci devrait avoir recours à son assureur en cas d'accident (tant « léger » que « très grave ») et subir les surprimes, etc. Même s'il était prévu dans une clause de la convention que l'emprunteur rembourse les frais, la franchise..., afin d'éviter tout problème, le conseil municipal, à l'unanimité, conseille au C.L.S.H. de trouver une solution pour les vacances à venir.

LOIRE HABITAT / PROJET RUE RENÉ CASSIN

Loire Habitat a déposé son permis de construire. Monsieur le Maire présente le projet. Huit appartements seront réalisés dans un bâtiment comprenant un rez-de-jardin et un seul étage accessible par l'arrière du bâtiment grâce à la réalisation de passerelles (idem le Breuil).

Nota : va suivre le projet de la rue de Vichy (12 logements)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **ELECTIONS CANTONALES** : un planning du bureau de vote pour les 20 et 27 mars 2011 est réalisé .
- **ASSOCIATION « LE COLLEGE »** : l'association des Salles accueille deux chorales en l'église des Salles le samedi 12 mars à 18 H 30 et invite les élus.
- **MAISON DE RETRAITE** : le Maire précise avoir relancé certaines formalités liées aux acquisitions foncières ce qui devrait permettre une maîtrise rapide des lieux.